

# BOUCLIER INVOLONTAIRE

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G, M
Portée	courte (7,50 m + 1,50 m/2 niveaux) (5 c + 1 c/2 niveaux)
Zone/Cible	une créature
Durée	1 round/niveau (T)
JS	Volonté, annule
RM	oui

Comme protection d'autrui, le bouclier involontaire crée un lien mystique entre le personnage et sa cible mais, contrairement à la protection, la cible partage les blessures du personnage. De plus, le lien puise dans les forces vitales de la cible pour renforcer les défenses du lanceur de sorts. Il gagne un bonus de chance de +1 à la CA et aux jets de sauvegarde. Il ne subit que la moitié des dégâts causés par les blessures et les attaques qui infligent une perte de points de vie (y compris à cause de pouvoirs spéciaux). Les dégâts que le personnage ne subit pas sont transférés à la cible du sort. Les effets néfastes qui n'impliquent pas une perte de points de vie, comme les effets de charme, les affaiblissements temporaires de caractéristique, les absorptions de niveau et les effets de mort, ne sont pas affectés. Si le personnage perd des points de vie à cause d'un affaiblissement de Constitution, il ne partage pas cette perte avec sa cible car elle ne vient pas de dégâts causés directement aux points de vie. Quand le sort se termine, les dégâts ultérieurs ne sont plus divisés entre le personnage et sa cible mais les dégâts déjà partagés ne sont pas retransmis au lanceur de sorts.

Si le personnage et sa cible sortent des limites de portée du sort, ce dernier ne se dissipe pas mais les dégâts ne sont plus partagés tant que les deux ne sont pas revenus à portée l'un de l'autre.